

## Contribution de l'UD CGT du Val-de-Marne au débat du CCN : FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE

### L'offensive du patronat se concentre sur la question du financement

#### 1/ Le contexte national et européen

Le patronat, les « marchés », n'ont jamais accepté la Sécurité Sociale, mais s'appuyant sur la « crise », la « dette », les « déficits », la « compétitivité », leur offensive s'est démultipliée ces derniers mois.

Il ne s'agit plus de gagner environ 2 à 3 Md€ supplémentaires, d'exonérations / exemptions chaque année comme c'est le cas depuis 1992 :

Exonérations 1992 - 2012 : 380 mds €													
Année	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	1992 - 2002	
Exonération compensée	1	2	2,8	4,3	7,9	9,5	8,9	9,4	13,3	15,9	17,1	92,1	
non compensée	0,9	1,4	1,9	1,9	2	2	2,1	2,4	2,4	2,4	2,3	21,7	
<b>Total</b>	<b>1,9</b>	<b>3,4</b>	<b>4,7</b>	<b>6,2</b>	<b>9,9</b>	<b>11,5</b>	<b>11</b>	<b>11,8</b>	<b>15,7</b>	<b>18,3</b>	<b>19,4</b>	<b>113,8</b>	
Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012		2003 - 2012	TOTAL 1992-2012
Exonération compensée	17,4	18	19	21,5	24,4	28,2	27,3	29,2	28,1	26,8		239,9	<b>332</b>
non compensée	2,2	2,1	2,1	2,4	2,7	2,5	2,6	3,1	3	3,2		25,9	<b>47,6</b>
<b>Total</b>	<b>19,6</b>	<b>20,1</b>	<b>21,1</b>	<b>23,9</b>	<b>27,1</b>	<b>30,7</b>	<b>29,9</b>	<b>32,3</b>	<b>31,1</b>	<b>30</b>		<b>265,8</b>	<b>379,6</b>

Source Annex 5 PLFSS 2012

Ce tableau ne comprend pas les exemptions / niches : 66 md € en 2010, dont une bonne partie injustifiée, qui doublent peut-être le manque à gagner de 380 Md € - sans compter les intérêts des emprunts qui en découlent.

Les exemptions et les niches ne sont pas compensées par l'Etat, c'est donc une perte sèche, volontaire, pour la Sécu.

Exonérations et niches sociales entreprises sont une des causes majeures de la dette de l'Etat et de celle beaucoup plus modeste de la Sécu.

La baisse de l'impôt sur les sociétés, les « niches fiscales » (106 Md € en 2010) s'y ajoutent

**Le MEDEF met le turbot : selon lui, 2 branches majeures de la Sécurité Sociale la branche famille et la branche maladie ne « concernent pas les entreprises » et ressortent de la « solidarité nationale », donc de la fiscalité.** La Sécurité Sociale étant un tout (pas de branche en 1945), il s'agit bien de faire exploser la Sécu.

**La Commission européenne a publié en février un Livre blanc sur les retraites – en réalité la protection sociale – qui dit :**

« Les réformes de la sécurité sociale ont bien progressé dans plusieurs pays, dernièrement en République tchèque, en Grèce, en Espagne et en Italie... ».  
« Développer l'épargne-retraite complémentaire privée ».

On est donc bien face à une volonté de destruction brutale de la Sécurité Sociale, de notre modèle social (cf « La stratégie du choc » de N Klein).

2 avantages pour le patronat s'il y parvenait :

- Gain massif sur le salaire socialisé permettant d'augmenter les profits de plusieurs dizaines de milliards. (Quant à la partie non socialisée du salaire il entend que les accords compétitivité - emploi s'en occupent !)
- Large ouverture du « marché » aux assurances privées.

Ajoutons que la loi Bachelot, la T2A (Tarification A l'Activité) – dont nous demandons l'abrogation – est parfaitement complémentaire

## **2/ La proposition du patronat : remplacer les cotisations sociales « patronales » par la TVA « sociale » et / ou la CSG**

De 1983 à 2010, les cotisations sociales patronales ont diminué de 18 points...et la part des ménages a augmenté de 19 points sous forme CSG et taxes.

### **Ventilation des cotisations du régime général. Source Mutualité**

	Cotis patronale	Cotis salarié	CSG	Impôts et taxes	transferts	autres
1983	66 %	24 %	0	2 %	2%	6 %
2010	48 %	11 %	21 %	11 %	6 %	3 %

De 1983 à 2010 les entreprises ont gagné 18 points, soit 54 Md €,

**Il y a eu transfert intégral sur les ménages + 19 points, notamment via la CSG, autant de perte de pouvoir d'achat :**

	Ménages	Entreprises	Admin publiques
1983	26 %	61 %	13 %
2010	45 %	45 %	10 %

## **3/ Nos propositions**

La CGT a raison de s'opposer à la TVA qu'on l'appelle « sociale », « écologique / carbone », « anti délocalisation » ou à d'autres taxes frappant les ménages.

La CGT a raison de rappeler que le travail n'est pas un « coût », mais créateur des richesses.

Les cotisations sociales, « patronales » comme « salariales » ne sont pas « une charge », mais une partie du salaire qui est socialisée. Exonérer, c'est baisser les salaires, comme en Grèce, en Espagne et ailleurs.

Mme Parisot ne cesse de répéter que transférer les « charges patronales » sur la TVA ou la CSG lui est indifférent. En effet, ce sont 2 impôts payés pour l'essentiel par les ménages.

La CSG, comme la taxe sur le tabac ou l'alcool, est un impôt, un impôt affecté. Rien n'empêche l'Assemblée nationale de modifier ces affectations, tout comme la modification des taux intervenue à de multiples reprises.

C'est un impôt sur les revenus, retenu à la source. D'où les propositions – que la CGT combat à juste titre - de fusionner impôt sur le revenu et CSG avec retenue à la source.

Le MEDEF a proposé qu'on supprime aussi des cotisations sociales « **salariales** ». Il ne s'agit pas d'augmenter le pouvoir d'achat, bien au contraire, car les taxes ou la CSG qui les remplaceraient éventuellement, à la différence des cotisations, n'ouvrent pas de droits, ne servent pas au calcul de la retraite, des IJ...

Avec le transfert sur la TVA, comme sur la CSG, ce sont les actionnaires qui gagnent : *la CSG est payée à 90 % par les salariés, retraités, chômeurs, voire plus pour une bonne partie des salariés ou retraités qui ont quelques assurances vie, ce qui n'en fait pas des riches.*

Tout nouveau transfert sur la TVA ou la CSG serait donc une nouvelle diminution de pouvoir d'achat.

- La CGT a eu raison de s'opposer à la création de la CSG en 1991 (taux passé de 1,1 % à 7,5 %, en compensation des exonérations de cotisations « patronales »).
- Non seulement il faut stopper l'augmentation de la CSG, mais il est temps d'engager le mouvement inverse vers la suppression de la CSG et de la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale), conséquence de cette politique.
- Idem pour les exonérations de cotisations sociales patronales et une bonne partie des exemptions et niches entreprises.

En remarque sur la question de la fiscalité : **attention à ce que les propositions de la CGT ne soient pas saucissonnées, ce qui changerait leur sens :**

Augmenter les salaires, à commencer par le SMIC à 1 700 €, et simultanément accroître la progressivité de l'impôt sur le revenu est nécessaire et juste.

Mais s'il y a augmentation de l'impôt, fût-ce en s'en tenant aux 50 % de salariés qui le paient, sans augmenter les salaires, ce serait une nouvelle baisse de pouvoir d'achat, un nivellement par le bas.

Le financement d'une protection sociale de haut niveau réside sur l'augmentation des salaires, avec retour aux cotisations sociales « normales » (avant exonérations / exemptions / la majeure partie des niches), de l'emploi (en CDI ou statut), la lutte contre le travail au noir, la fraude sociale - principalement des entreprises -, la souffrance au travail, la modulation des cotisations, une politique industrielle...

En outre il faut s'opposer à la concurrence généralisée sur la fiscalité des entreprises qui crée les déficits des Etats, qui pèsent sur la protection sociale.

Ces propositions apporteraient des ressources considérables à la protection sociale, augmenteraient le pouvoir d'achat, relanceraient la croissance